

Critères à privilégier par les établissements scolaires et les opérateurs

1) Exclusion de certaines thématiques : radicalisation, violence

2) S'inscrire dans le cadre de la méthode :

- Politique de promotion de la santé et de prévention inscrite dans le projet d'établissement faisant notamment référence au parcours éducatif en santé, validé en Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) ou en conseil d'école,
- Co-construction du projet de prévention par l'établissement scolaire et l'opérateur fondé sur des programmes d'actions ayant fait la preuve de leur efficacité et menés par des acteurs formés à l'éducation à la santé,
- Inscription du projet dans une démarche de continuum assurant la cohérence des programmes d'actions menés dans le cadre du cycle considéré.

3) Prendre en compte le contexte local et agir sur l'environnement proche :

- Contribuer à lutter contre les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé : ZAC, ZAC+, intégration de l'action de prévention dans un Contrat Local de Santé (CLS),
- Développer des approches partenariales et intersectorielles du projet,
- Sensibiliser et former les adultes (personnels de l'éducation nationale),
- Impliquer les parents.

4) Agir de manière proportionnée en adaptant les stratégies (Universalisme proportionné) :

- aux caractéristiques des populations au sein des territoires ou des établissements.

5) Développer l'acquisition et le renforcement des compétences psycho-sociales, afin de faire émerger 10 aptitudes essentielles pour faire face aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne :

- Savoir résoudre les problèmes / Savoir prendre des décisions,
- Avoir une pensée créative / Avoir une pensée critique,
- Avoir conscience de soi / Avoir de l'empathie pour les autres,
- Savoir gérer son stress / savoir gérer des émotions,
- Savoir communiquer efficacement / Etre habile dans les relations interpersonnelles.

6) Domaines ou orientations spécifiques s'inscrivant dans le cadre précité du développement des compétences psycho-sociales :

- Améliorer l'accès à l'activité physique et à l'alimentation équilibrée,
- Améliorer la santé mentale,
- Améliorer la capacité de faire face (comportements ; addictions ; campagne Moi (s) sans tabac),
- Améliorer la santé sexuelle (*sexualité respectueuse, satisfaisante et à moindre risque, améliorer les dépistages*).

7) Agir précocement et de manière universelle en direction des populations identifiées :

- Notamment en mettant l'accent sur les interventions **dans le 3^{ème} cycle (CM1, CM2, 6^{ème})**,
- Lorsqu' un établissement sollicite une intervention sur tous les niveaux de classe, s'interroger : n'est-ce pas trop ? S'agit-il d'un projet inscrit sur plusieurs années (complémentaire en termes de parcours ? Répond-il à une problématique particulière ? N'est-il pas préférable de mieux cibler les interventions ? Le cas échéant privilégier les interventions précoces.

8) Agir sur les déterminants de santé liés à l'environnement (Plan Régional de Santé Environnementale - PRSE3) :

- Améliorer la connaissance de l'exposition de la population aux facteurs environnementaux,
- Développer la prévention afin de réduire les expositions environnementales, en accompagnant et en valorisant les actions locales probantes (qualité de l'air intérieur, qualité de l'air extérieur, l'eau et les substances émergentes, urbanisme favorable à la santé, perturbateurs endocriniens).